

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 441

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 441 16 février 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

441

Domaine public

1978 : l'année nucléaire

Les dates fatidiques se précisent. Le Parlement devra trancher en tout cas : une nouvelle procédure d'autorisation de construire pour les centrales nucléaires, une proposition de moratoire de quatre ans, suspendant en fait, pendant cette période, tout développement du nucléaire. Et le peuple lui aussi se prononcera, à son tour, sur une initiative populaire qui veut accorder, dans ce domaine, un large pouvoir de décision aux populations « riveraines ».

1978, en Suisse, sera l'année du choix en matière nucléaire. Un choix qui d'ailleurs s'est fait attendre. Il a fallu l'occupation de Kaiseraugst il y a quatre ans pour que les autorités politiques commencent à prendre au sérieux les craintes suscitées par le nucléaire.

Tout s'est alors passé sans hâte : le Département fédéral de l'énergie a freiné les travaux des experts qu'il avait lui-même mandatés pour élaborer une nouvelle procédure d'autorisation, permettant ainsi l'achèvement sans histoire de la centrale de Gösgen et la poursuite de la construction de Leibstadt. Cela dit les promoteurs d'autres centrales — Kaiseraugst, Graben — sont loin de désespérer ! Ils tiennent soigneusement à jour leur comptabilité, et chaque mois, la facture augmente (de 14 millions, prétend la société responsable de Kaiseraugst, tandis que les promoteurs de Gösgen évaluent à 200 millions les frais supplémentaires occasionnés par le retard par rapport aux prévisions)... Ces millions « supplémentaires » engloutis par le nucléaire font régulièrement les gros titres de la presse : c'est un argument de poids dans la bataille qui s'engage pour faire naître la conviction que l'évolution est irréversible. Et déjà, les producteurs d'électricité de Berne et du Nord-Ouest annoncent des augmentations de tarifs pour payer ces centrales futures.

Le pire est que les débats qui vont se dérouler aux Chambres risquent bien de passer à côté du problème. La controverse actuelle tourne autour de la sécurité, des déchets et de leur élimination, de la clause du « besoin ». Quelques millions supplémentaires permettraient d'affadir, ou au moins d'éloigner les échéances cruciales liées au premier enjeu cité ; il suffirait qu'un pays accepte de se charger des déchets pour que la résistance fléchisse ; quant à la clause du « besoin », elle restera un moyen de contrôle abstrait et peu crédible tant que les pouvoirs publics n'auront pas fait la preuve tangible d'une volonté réelle d'économies énergétiques et n'appuieront pas complètement et massivement les recherches sur la diversification des sources d'énergie (dans ces deux secteurs, on est aujourd'hui loin du compte ; et ce ne sont pas les exigences supplémentaires qui se sont fait jour à ce sujet au sein de la commission adhoc du National qui changeront quoi que ce soit à la situation).

Il faut le répéter : le débat nucléaire, au-delà des craintes justifiées que soulève l'exploitation de cette forme d'énergie, pose la question de l'avenir de nos sociétés, du mode de production économique, du pouvoir des individus.

Et puisque nous en sommes à mettre les points sur les « i » : la seule solution acceptable à nos yeux reste pour le moment le moratoire, compris non comme une tactique dilatoire, mais comme une période de transition pendant laquelle doit être mis en place un dispositif légal complet favorisant les économies et un meilleur rendement énergétique — selon les estimations les plus pessimistes, c'est la puissance de plusieurs centrales nucléaires qui pourrait être ainsi récupérée.

La querelle académique sur des procédures plus ou moins fines et compliquées en matière d'autorisation de construire des nouvelles usines atomiques ne mène à nulle part. Les producteurs, avec leurs puissants moyens financiers et politiques, trouveront toujours la façon de passer entre les mailles du filet.